

Conditions de protection des données Google Ads applicables aux Co- Responsables du Traitement

Google et la partie co-contractante qui accepte les présentes conditions (« **le Client** ») ont conclu un accord relatif à la fourniture des Services du Responsable du traitement (ci-après « **l'Accord** » tel que modifié périodiquement).

Les présentes Conditions de protection des données Google Ads applicables aux Co-Responsables du Traitement (y compris l'annexe « **Conditions du Responsable du Traitement** ») sont conclues entre Google et le Client et complètent l'Accord. Les présentes Conditions du Responsable du Traitement entreront en vigueur et remplaceront toutes les conditions précédemment applicables à leur objet, à compter de la Date d'entrée en vigueur des Conditions du Responsable du Traitement.

Si vous acceptez les présentes Conditions du Responsable du Traitement pour le compte du Client, vous garantisiez que : (a) vous jouissez de la capacité juridique nécessaire pour engager le Client au respect des présentes Conditions du Responsable du Traitement ; (b) vous avez lu et compris les présentes Conditions du Responsable du Traitement; et (c) vous acceptez, pour le compte du Client, les présentes Conditions du Responsable du Traitement. Si vous n'avez pas la capacité juridique d'engager le Client, veuillez ne pas accepter les présentes Conditions du Responsable du Traitement.

1. Introduction

Les présentes Conditions du Responsable du Traitement reflètent l'accord des parties sur le traitement de certaines données dans le cadre de la Législation Européenne en matière de protection des données et de certaines Législations Non-Européennes en matière de protection des données.

2. Définitions et Interprétation

2.1 Dans le cadre des présentes Conditions du Responsable du Traitement :

« **Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données** » désigne les conditions supplémentaires visées à l'Annexe 1, qui reflètent l'accord des parties sur les conditions régissant le traitement de certaines données dans le cadre de certaines Législations Non-Européennes en matière de protection des données.

« **Société affiliée** » désigne une entité qui, directement ou indirectement, contrôle une des parties, est contrôlée par elle ou est sous contrôle commun avec elle.

« **Personnes concernées par les Données du Responsable du Traitement** » désigne une personne concernée par les Données personnelles du Responsable du Traitement.

« **Données personnelles du Responsable du Traitement** » désigne toute donnée personnelle traitée par une partie en vertu de l'Accord, et en rapport avec sa fourniture ou son utilisation (le cas échéant) des Services du Responsable du Traitement.

« **Services du Responsable du Traitement** » désigne les services énumérés sur privacy.google.com/businesses/adsservices.

Le « **RGPD de l'UE** » désigne le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE.

La « **Législation Européenne en matière de protection des données** » désigne, selon le cas : (a) le RGPD ; et/ou (b) la Loi Fédérale sur la Protection des Données du 19 juin 1992 (Suisse).

« **RGPD** » signifie, selon le cas : (a) le RGPD de l'UE ; et/ou (b) le RGDP du Royaume-Uni.

« **Google** » désigne l'Entité Google qui est partie à l'Accord.

L'« **Entité Google** » désigne Google LLC (anciennement Google Inc.), Google Ireland Limited ou toute autre Société affiliée de Google LLC.

La « **Législation Non-Européenne en matière de protection des données** » désigne les lois en matière de protection des données ou de la vie privée en vigueur en dehors de l'Espace Économique Européen, de la Suisse et du Royaume-Uni.

Le « **Privacy Shield** » désigne le cadre juridique de protection des données en vigueur entre l'Union européenne et les-États-Unis , ainsi que le cadre juridique de protection des données en vigueur entre la Suisse et les États-Unis, et tout cadre juridique équivalent susceptible de s'appliquer entre le Royaume-Uni et les États-Unis.

La « **Date d'entrée en vigueur des Conditions du Responsable du Traitement** » désigne, le cas échéant :

- (a) le 25 mai 2018, si le Client a cliqué sur accepter, ou si les parties ont autrement accepté les présentes Conditions du Responsable du Traitement avant ou à cette date ; ou
- (b) la date à laquelle le Client a cliqué sur accepter, ou à laquelle les parties ont autrement accepté les présentes Conditions du Responsable du Traitement si cette date survient après le 25 mai 2018.

« **RGPD du Royaume-Uni** » signifie le RGPD de l'UE tel qu'amendé et incorporé dans la législation du Royaume-Uni en application du European Union (Withdrawal) Act 2018, si ce dernier est en vigueur.

2.2 Les termes « **responsable du traitement** », « **personnes concernées** », « **données personnelles** », « **traitement** » et « **sous-traitant** » tel qu'utilisés dans les présentes Conditions du Responsable du Traitement ont les significations données dans le RGPD.

- 2.3 Les termes « **inclure** » et « **y compris** » signifient « **y compris, mais sans limitations** ». Les exemples utilisés dans les présentes Conditions du Responsable du Traitement ne sont donnés qu'à titre illustratif et ne constituent pas les seuls exemples d'un concept donné.
- 2.4 Toute référence à un cadre juridique, loi ou autre texte législatif est une référence à sa version en vigueur telle que modifiée de temps à autre.
- 2.5 Si les présentes Conditions du Responsable du Traitement sont traduites dans une autre langue et qu'il existe une divergence entre le texte anglais et le texte traduit, le texte anglais fera foi.

3. Application des présentes Conditions du Responsable du Traitement

- 3.1 **Application de la Législation Européenne en matière de protection des données.** Les sections 4 (Rôles et Restrictions sur le Traitement) à 6 (Dispositions du Privacy Shield relatives au Transfert Ulérieur de données) (inclus) ne s'appliqueront que dans la mesure où la Législation Européenne en matière de protection des données s'applique au traitement des Données personnelles du Responsable de Traitement.
- 3.2 **Application aux Services du Responsable de Traitement.** Les présentes Conditions du Responsable du Traitement ne s'appliqueront qu'aux Services du Responsable du Traitement pour lesquels les parties ont accepté les présentes Conditions du Responsable du Traitement (par exemple : (a) les Services du Responsable du Traitement pour lesquels le Client a cliqué pour accepter les présentes Conditions du Responsable du Traitement ; ou (b) si l'Accord incorpore les présentes Conditions du Responsable du Traitement par référence, les Services de Responsable du Traitement faisant l'objet de l'Accord).
- 3.3 **Intégration des Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données.** Les Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données complètent les présentes Conditions du Responsable du Traitement.

4. Rôles et Restrictions sur le Traitement

- 4.1 **Responsables du Traitement indépendants.** Chaque partie :
- (a) est un responsable du traitement des Données personnelles du Responsable du Traitement indépendant en vertu de la Législation Européenne en matière de protection des données ;
 - (b) déterminera individuellement les finalités et les moyens du traitement des Données personnelles du Responsable du Traitement ; et
 - (c) se conformera aux obligations qui lui sont applicables conformément à la Législation Européenne en matière de protection des données concernant le traitement des Données personnelles du Responsable du Traitement.

- 4.2 **Restrictions sur le Traitement.** La Section 4.1 (Responsables du Traitement indépendants) n'aura aucun effet sur les restrictions applicables aux parties quant à leurs droits d'utilisation ou de traitement des Données personnelles du Responsable du Traitement en vertu de l'Accord.

5. Transferts de données

- 5.1 **Transferts des Données.** Chaque partie peut transférer les Données personnelles du Responsable du Traitement vers des pays tiers si elle respecte les dispositions relatives au transfert de données personnelles vers des pays tiers prévues par la Législation Européenne applicable en matière de Protection des données.
- 5.2 **La Certification "Privacy Shield" de Google.** À la date à laquelle le Client ou les parties a/ont cliqué pour accepter les présentes Conditions du Responsable du Traitement, la société mère du groupe Google, Google LLC, est certifiée conforme au "Privacy Shield". La présente Section 5.2 (La Certification "Privacy Shield" de Google) constitue une notification écrite de Google au Client aux fins de la Section 6.1 (c).

6. Dispositions du Privacy Shield relatives au transfert ultérieur de données

- 6.1 **Application de la Section 6.** Les Sections 6.2 (Utilisation des Données personnelles du Fournisseur des données) et 6.3 (Protection des Données personnelles du Fournisseur des données) ne s'appliqueront que dans la mesure où :
- (a) une partie (le « **Destinataire des données** ») traite les Données personnelles du Responsable du Traitement qui sont mises à disposition par l'autre partie (le « **Fournisseur des données** ») dans le cadre de l'Accord (les Données personnelles du Responsable du Traitement étant alors désignées « **Données personnelles du Fournisseur des données** ») ;
 - (b) le Fournisseur des données ou sa Société affiliée est certifié "Privacy Shield" ; et
 - (c) le Fournisseur des données notifie par écrit le Destinataire des données de cette Certification "Privacy Shield".
- 6.2 **Utilisation des Données personnelles du Fournisseur des données.**
- (a) Conformément au principe du transfert ultérieur de données prévu par le "Privacy Shield", le Destinataire des données utilisera uniquement les Données personnelles du Fournisseur des données d'une manière compatible avec le consentement fourni par les Personnes concernées par les données du Responsable du Traitement.
 - (b) Si le Fournisseur des données n'obtient pas le consentement des Personnes concernées par les données du Responsable du Traitement tel que requis en vertu de l'Accord, le Destinataire des données ne contreviendra pas à la Section 6.2 (a) s'il utilise des Données personnelles

du Fournisseur de données de manière compatible avec le consentement requis.

6.3 Protection des Données personnelles du Fournisseur des données.

- (a) Le Destinataire des données fournira un niveau de protection pour les Données personnelles du Fournisseur des données qui est au moins équivalent à celui requis en vertu du Privacy Shield.
- (b) Si le Destinataire des données détermine qu'il ne peut pas se conformer à la Section 6.3 (a), il : (i) informera le Fournisseur des données par écrit ; et (ii) soit cessera de traiter les Données personnelles du Fournisseur des données ou prendra des mesures raisonnables et appropriées pour remédier à cette non-conformité.

7. Responsabilité

Si l'Accord est régi par les lois :

- (a) d'un État des États-Unis d'Amérique, alors, nonobstant tout ce qui figure dans l'Accord, la responsabilité totale de l'une des parties vis-à-vis de l'autre partie dans le cadre ou en relation avec les présentes Conditions du Responsable du Traitement sera limitée à la valeur monétaire ou au paiement maximum auquel la responsabilité de cette partie est plafonnée en vertu de l'Accord (par souci de clarté, toute exclusion de demande d'indemnisation issue de toute clause limitative de responsabilité de l'Accord ne sera pas applicable aux demandes d'indemnisations faites en application de l'Accord et relatives à la Législation Européenne en matière de protection des données ou à la Législation Non-Européenne en matière de protection des données) ; ou
- (b) d'une juridiction qui n'est pas un État des États-Unis d'Amérique, alors la responsabilité des parties dans le cadre ou en relation avec les présentes Conditions du Responsable du Traitement sera soumise aux exclusions et aux limitations de responsabilité figurant dans l'Accord.

8. Priorité

- 8.1 **Effets des présentes Conditions du Responsable du Traitement.** En cas de conflits ou d'incohérences entre les Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données, le reste des présentes Conditions du Responsable du Traitement et/ou le reste de l'Accord, sous réserve des Sections 4.2 (Restrictions sur le Traitement) et 8.2 (Conditions du sous-traitant), l'ordre de priorité suivant s'applique : (a) les Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données ; (b) le reste des présentes Conditions du Responsable du Traitement; et (c) le reste de l'Accord. Sous réserve des modifications apportées aux présentes Conditions du Responsable du Traitement, l'Accord restera pleinement en vigueur.
- 8.2 **Conditions du sous-traitant.** Les présentes Conditions du Responsable du Traitement n'affecteront pas les conditions distinctes entre Google et le Client

reflétant une relation responsable de traitement - sous-traitant pour un service autre que les Services du Responsable du Traitement.

9. Modifications apportées aux présentes Conditions du Responsable du Traitement

9.1 **Modifications des Services du Responsable du Traitement visés.** Google peut uniquement modifier la liste des potentiels Services du Responsable du Traitement sur privacy.google.com/businesses/adsservices:

- (a) pour refléter un changement dans le nom d'un service ;
- (b) pour ajouter un nouveau service ; ou
- (c) pour retirer un service lorsque soit : (i) tous les contrats relatifs à la fourniture de ce service sont résiliés ; ou (ii) Google a le consentement du Client.

9.2 **Modifications apportées aux Conditions du Responsable du Traitement.** Google peut modifier les présentes Conditions du Responsable du Traitement si la modification :

- (a) est telle que décrite à la Section 9.1 (Modifications des Services du Responsable du Traitement visés) ;
- (b) est nécessaire pour se conformer au droit applicable, à la réglementation, à une ordonnance judiciaire ou directive applicable émise par un organisme de réglementation ou une administration gouvernementale ; ou
- (c) ne (i) cherche pas à modifier la catégorisation des parties en tant que responsables du traitement des Données personnelles du Responsable du Traitement indépendants en vertu de la Législation Européenne en matière de protection des données ; (ii) n'étend pas la portée de, ou ne retire aucune restriction sur, les droits de l'une ou l'autre partie d'utiliser ou de traiter (x) dans le cas des Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données, les données visées par les Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données ou (y) s'agissant du reste des présentes Conditions du Responsable du Traitement, les Données personnelles du Responsable du Traitement; ou (iii) n'a pas d'impact négatif important sur le Client, tel que raisonnablement déterminé par Google.

9.3 **Notification de Modifications.** Si Google a l'intention de modifier les présentes Conditions du Responsable du Traitement conformément à la Section 9.2 (b) et que cette modification aura un impact négatif important sur le Client, tel que raisonnablement déterminé par Google, Google déploiera des efforts commercialement raisonnables pour informer le Client au moins 30 jours (ou toute période plus courte pouvant être requise pour se conformer au droit applicable, à la réglementation, à une ordonnance judiciaire ou directive applicable émise par un

organisme de réglementation ou une administration gouvernementale) avant que la modification n'entre en vigueur. Si le Client s'oppose à une telle modification, le Client peut résilier l'Accord en envoyant un avis écrit à Google dans les 90 jours suivant la notification du changement par Google.

Annexe 1 : Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données

Les Conditions Supplémentaires pour la Législation Non-Européenne en matière de protection des données suivantes complètent les présentes Conditions du Responsable du Traitement:

- CCPA Addendum applicable aux Prestataires de Service disponible sur privacy.google.com/businesses/controllerterms/ccpa (daté du 1er janvier 2020)

Conditions de protection des données Google Ads applicables aux Co-Responsables du Traitement - Version 1.3

1 janvier 2020

Versions précédentes

- [31 octobre 2019](#)
- [12 octobre 2017](#)